

## Déclaration CE de conformité

au sens de la directive Machines 2006 / 42 / CE et de ses modifications.  
Composant de sécurité au sens de l'article 2, point c)

Nous déclarons que le composant de sécurité

### Capot de protection B 90

Numéro de série : de B90-260001 à 260500

(Remarque : les chiffres « 26 » correspondent à l'année en cours)

est conforme aux dispositions de la directive Machines CE mentionnée ci-dessus (exigences essentielles de santé et de sécurité).

Le capot de protection B 90 est un dispositif à fermeture automatique destiné à recouvrir la lame de scie (Ø max. 500 mm) sur des scies circulaires de chantier.

Le capot de protection B 90 doit être monté conformément aux indications de la notice d'utilisation et du dessin de montage.

Normes harmonisées appliquées :

Sécurité des machines pour le travail du bois – Scies circulaires de table (avec et sans table coulissante), EN ISO 19085-9:2019

Responsable de la constitution de la documentation technique conformément à l'annexe VII A de la directive 2006/42/CE :

Meyer BlechTechnik AG  
Schutztechnik  
Feldstrasse 30  
CH-6022 Grosswangen



Erich Meyer, Direction

Grosswangen, 21.11.2025